



## Remboursement d'une caution non officielle (belgique)

Par **annkha**, le **18/06/2009** à **17:20**

Bonjour,

Je suis belge, vivant en Belgique ... et tout à fait perdue avec cette histoire.

Il y a environ 5 ans, mon ex petit ami a versé une caution de 750 euros pour une chambre en colocation. Il n'y a rien d'officiel puisque le bailleur principal et officiel était un de ses amis et ils n'ont signé aucun papier disant qu'il versait une caution (ce fut pareil pour tous les autres colocataires). J'ai emménagé dans cette chambre avec lui mais il y a environ 3 ans, il m'a quitté et est parti du jour au lendemain.

Il y a 17 mois, j'ai déménagé et son ami m'a versé la caution (c'était la fin du bail). Connaissant des difficultés financières, j'ai utilisé cet argent pour la caution de mon nouvel appartement. Je ne lui ai versé jusque maintenant que 100 euros de remboursement.

Il me menace de contacter la police pour que je lui rembourse la totalité une une fois mais ma situation ne me le permet pas. Il est luxembourgeois et vit au Luxembourg.

Est ce que je risque une sanction m'obligeant à tout lui payer en une fois? Je vais le rembourse petit à petit mais je voudrais vraiment savoir si je risque quelque chose étant donné qu'il n'y a aucun papier officiel sauf peut être des extraits de compte montrant qu'il a versé 750 euros sur le compte de son ami à l'époque. Je vous remercie beaucoup pour votre aide. Je ne sais pas quoi faire. Merci